



Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

Commission Paritaire Permanente Nationale de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)

Vendredi 16 Septembre 2022 à 9h00 – CHARENTON-LE-PONT

▣ Ordre du jour

➤ Adoption des relevés de décisions :

- Le relevé de décision de mai 2022 est adopté.
- Le courrier au Premier ministre a été signé par la CFE-CGC au sujet de la prime Ségur pour tous. La CGT, FO et CFDT ont aussi fait un courrier pour qu'il n'y ait pas d'exclus de cette prime.

▣ Le SEGUR de la Santé :

Avenant signé CFDT. Il se met progressivement en place.

Lecture de la lettre des salariés des services techniques, logistiques et administratifs du DITEP « La Ribambelle » sur les inégalités de traitement. Les associations interprètent le texte à leur manière. Les syndicats déplorent la méconnaissance des décideurs sur notre activité. L'UNISSS redemande la prime pour tous auprès du ministère. Des inégalités de traitement sont constatées selon les territoires. Les trésoreries des associations sont toutes différentes.

La volonté du gouvernement est claire : désorganiser les institutions au nom du tout inclusif par la mise à mal des trésoreries des associations. Les employeurs évoquent le danger de l'ouverture vers la sous-traitance.

▣ La Convention Collective Unique :

AXESS s'est vu refuser par tous les syndicats sa proposition de classification. Pour eux, « A travail égal, salaire égal », c'est du passé !

Un calendrier est établi mais rien ne peut bouger dans le contexte actuel.

La CGT veut connaître en priorité l'enveloppe budgétaire pour effectuer ce travail.

Notre syndicat rappelle l'impératif de la prime Ségur pour tous avant toute négociation, ainsi que son refus de critères classants...

▣ Le pouvoir d'achat :

Un courrier est parti en juillet de l'UNISSS au Premier ministre. Il a été répondu que début 2023, il y aura un « effet » pour le secteur du handicap à travers le PLFSS.

Il est question de répercuter l'augmentation du point pour le privé non-lucratif sur ce qui a été accordé au secteur public

(+3,5 % de la valeur du point). L'annonce a été faite par le ministre de la Santé. Pour novembre, nous préparons un avenant avec une rétroactivité au 1^{er} juillet.

Info : une conférence salariale doit avoir lieu en octobre.

▣ Le point AVENANTS :

La prévoyance :

Accord sur les taux de prévoyance qui ont été gelé pendant les 3 premières années. Opposition à la proposition d'AG2R d'augmenter la cotisation (2,30 à 2,56). Les comptes ont été présentés. Déséquilibre important qui s'accroît. Faut-il réduire les prestations ?

2 projets d'avenant :

- passer à 2,56
- rester à 2,30 et réduction des garanties (78 % à partir du 90^{ème} jour – passage à 75 %).

Il faut questionner les provisions.

FO ne signera pas.

La CGT n'est pas favorable à une signature mais consultera ses instances.

Avenant sur la nomenclature européenne des niveau d'étude. En cours.

▣ La mise à jour du classeur CCNT 65 :

Intégrer un nouvel article avec le Ségur.

Articles liés au CSE.

Réviser les références aux lois. (Annotation proposée : en référence aux textes de lois en vigueur).

Demande de la CFE-CGC au sujet des congés paternité que la loi rend obligatoire.

▣ Questions diverses

- Étude de la mise en place de la signature électronique.

Fin de séance.

Prochaine CPPNI, Vendredi 18 novembre 2022 à 9h00.